

## **Motion sur la promotion à la Hors Classe (HC) des maître·sse·s de conférences**

La section CNU 27 réunie du 5 au 9 février 2024 pour les sessions de qualification et CRCT dénonce la baisse du nombre de promotions à pourvoir pour les MCF HC. L'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025<sup>1</sup>.

Cette situation est inacceptable : la qualité des dossiers ne fait que croître et nous promouvons à la HC de plus en plus de candidat·e·s ayant des dossiers de professeur·e.

Le repyramidage, dispositif provisoire annoncé comme devant permettre de rééquilibrer le ratio MCF/PR (objectif de 40% de PR), ne permet pas d'améliorer la situation.

De plus, les promotions sont censées permettre de réaliser une carrière sur deux grades (protocole PPCR du Ministère) et sont importantes pour l'évolution de carrière des collègues, au bénéfice du service public.

***Motion votée le 9 février 2024 par la section 27 du CNU réunie en sessions de qualification et CRCT.***

***Pour 56, contre 0, abstention 0.***

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>